



La Certification Intermediaire en BAC PRO TU

publié le 30/03/2011

Descriptif :

Recommandations pédagogiques

Les élèves entrant en seconde professionnelle, première année d'un parcours en trois ans, visent l'obtention du baccalauréat professionnel. La formation dispensée permet l'acquisition progressive des compétences et connaissances définies dans le référentiel du baccalauréat professionnel avec les niveaux d'exigence associés. La professionnalisation des élèves doit débiter dès la classe de seconde. Le référentiel du BAC PRO « TU » n'est pas modifié au niveau des enseignements professionnels.

Tous les élèves sous statut scolaire se présentent à une certification intermédiaire afin d'obtenir un diplôme de niveau V : le BEP Production Mécanique. Les élèves sont inscrits à cette certification par l'établissement lors de la classe de Première BPR31. L'obtention de ce diplôme de niveau V ne conditionne ni le passage en classe supérieure, ni l'inscription au baccalauréat professionnel.

L'objectif de la certification intermédiaire est de valider un niveau de compétences reconnu par les professionnels et d'éviter ainsi une éventuelle sortie sans qualification. Cette certification s'appuie sur la formation BPR3 et notamment celle dispensée en classes de seconde et de première sans pour autant remettre en cause l'objectif visé qui est bien la préparation du baccalauréat professionnel.

Document joint



Certification intermédiaire BAC PRO TU (Word de 1.8 Mo)

Recommandations pédagogiques



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.